



Doc. 15686

17 janvier 2023

Transmission à l'Assemblée parlementaire de la demande d'adhésion du Kosovo* au Conseil de l'Europe, pour avis

Question écrite n° 779 au Comité des Ministres

de M. Knut ABRAHAM, Allemagne, Groupe du Parti populaire européen

Le Kosovo*¹ a demandé son adhésion au Conseil de l'Europe le 12 mai 2022.

En vertu de l'Annexe I de la Résolution statutaire (51)30, paragraphe A «Admission de nouveaux Membres», du Statut: «Le Comité des Ministres, avant d'inviter un État à devenir Membre ou Membre Associé du Conseil de l'Europe [...] consultera d'abord l'Assemblée Consultative (Parlementaire), conformément à la pratique actuellement suivie».

Lorsque l'Albanie a déposé sa demande d'adhésion le 4 mai 1992, le Comité des Ministres a transmis cette demande peu de temps après, le 21 mai 1992, à l'Assemblée parlementaire pour avis. Lorsque la République fédérale de Yougoslavie a demandé son adhésion le 9 novembre 2000, en moins de trois semaines, le 22 novembre 2000, le Comité des Ministres a une nouvelle fois demandé l'avis de l'Assemblée parlementaire.

Depuis que le Kosovo a déposé sa demande d'adhésion le 12 mai 2022, le Comité des Ministres n'a pas encore demandé à l'Assemblée parlementaire de donner son avis ni d'évaluer si les critères d'adhésion étaient satisfaits.

M. Abraham

demande au Comité des Ministres:

Quand le Comité des Ministres prévoit-il de soumettre la demande d'adhésion du Kosovo à l'Assemblée parlementaire pour avis et de demander aux membres de l'Assemblée parlementaire de s'exprimer sur cette question importante?

1. * Toute référence au Kosovo mentionnée dans ce texte, que ce soit le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de Sécurité des Nations-Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.

